REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1125

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords du centre commercial - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guilland), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016

Délibération n° 2016-1125

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Bron
objet :	**Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords du centre commercial - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Le quartier de Terraillon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire. Dans le cadre de la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), signée le 21 février 2008, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Bron ont décidé de requalifier en profondeur le quartier de Terraillon. Les travaux d'aménagement de la rue Bramet conduits aux abords du centre commercial Terraillon contribuent à cette requalification.

A l'achèvement de ces travaux, la rue Bramet devient l'un des principaux axes de composition du quartier renouvelé, mettant en relation directe et en continuité une chaîne d'équipements et de services :

- commerces en rez-de-chaussée et moyenne surface commerciale réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA),
- équipements publics (Maison du Terraillon, Poste, point lecture, crèche, PIMMS, gymnase et pôle associatif),
- ainsi que deux premiers programmes de logements liés à la rénovation urbaine du quartier (30 logements de l'Office public de l'habitat (OPH) et 33 logements d'Alliade habitat).

Le programme des aménagements du secteur Bramet a prévu de :

- redresser la rue Bramet et aménager ses abords sur le tronçon longeant les commerces et services,
- créer un parc de stationnements de surface au droit de l'opération commerciale réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPARECA,
- réaliser l'amorce de la rue Guynemer reprofilée, tronçon sud de la rue Guynemer qui préfigurera le traitement qui sera adopté pour les futures voies secondaires du quartier.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) a été signée entre la Communauté urbaine et la Commune de Bron le 15 mai 2013 pour préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique du réaménagement des abords du centre commercial ainsi que le financement du coût des ouvrages relevant de la compétence respective de chacune des parties. Ces travaux sont d'ores et déjà achevés. Il reste nécessaire de terminer l'opération d'aménagement des espaces en accompagnant, sur l'avenue Brossolette, la livraison, prévue en juin 2016, du programme immobilier d'Alliade habitat constitué de 33 logements et de bureaux et commerces en rez-de-chaussée.

Modifications apportées au programme initial des travaux

- adaptations à la réalisation du programme OPH et crèche : le projet d'aménagement a été modifié à l'automne 2012 pour permettre de livrer dans de bonnes conditions les bâtiments de l'OPH et de la crèche réalisés sous la côte des trottoirs existants. Des études complémentaires ont été demandées à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ces études ont introduit des modifications au programme initial des travaux au nombre desquelles un rabotage de chaussée, la création d'une intersection en plateau, des ouvrages de protection du caniveau de chauffe et une mise à la côte des tampons ;

- modifications de programme demandées par la Commune de Bron.

Les travaux ont débuté en juin 2013.

Des modifications ont été apportées aux abords des commerces pour mieux assurer leur sécurité et leur desserte.

Demande de complément d'autorisation de programme pour réaliser les aménagements d'espaces publics en accompagnement du programme d'Alliade habitat sur l'avenue Brossolette

Le projet a fait l'objet d'individualisations d'autorisations de programme, par délibérations des 29 novembre 2010, 18 avril 2011 et 25 juin 2012, pour un montant total de 2 409 396 € TTC en dépenses et 1 095 340 € en recettes, au budget principal. Il a ensuite fait l'objet d'une reventilation de l'individualisation de l'autorisation de programme, par délibération du 9 juillet 2013, le coût de l'opération, tous budgets confondus, restant fixé à 2 409 396 € TTC.

Le montant des travaux complémentaires, pour terminer l'opération d'aménagement des espaces publics au droit du programme immobilier d'Alliade habitat sur l'avenue Brossolette, a été estimé à 230 000 € TTC, sachant que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux seront confiées à la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des aménagements aux abords du centre commercial du quartier Terraillon à Bron.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 230 000 € TTC en dépenses en 2016 à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P06O1977.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 639 396 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.